

Les gâtines tourangelles (18)



UP18-00 Plateau ondulé de grandes cultures, ponctué de bois et animé de cultures spécialisées comme l'arboriculture fruitière sous influence du Loir (Chenu)

Cette unité paysagère, pendant sud Loir du plateau calaisien, s'appuie sur un plateau calcaire animé de grandes ondulations, ouvert par de grandes cultures et ponctué de bois et vergers (notamment à l'ouest de l'Escotais). Ce plateau est par ailleurs incisé de vallées encaissées, habitées et végétalisées débouchant dans le Loir : la Fare, l'Escotais, la Vandoeuve et la Dême, vallées qui instaurent un dynamisme visuel agréable. Si la frange nord de l'unité bascule visuellement vers le val du Loir, l'importance du réseau de covisibilités, dans ces petites vallées et même sur les plateaux ondulés, est une caractéristique paysagère forte.

Cette unité profondément agricole est peu soumise à la pression urbaine, même si les bourgs accueillent quelques extensions. Les dynamiques paysagères sont principalement liées à l'évolution et au développement agricole et plus particulièrement celui avec l'arboriculture fruitière, à la sensibilité patrimoniale, naturelle et paysagère des vallées et à l'évolution de la carrière d'exploitation pour la cimenterie de Villiers-Au-Bouin.

Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

Les représentations culturelles [des paysages ruraux, « le pays profond »](#) ([lien vers article représentations culturelles régionales](#))

La famille de paysage : [Paysages de campagne ouverte](#)



1. Vallée de la Fare qui dessine de larges ondulations souples dans le plateau agricole surplombant la vallée du Loir



2. Plateau agricole ouvert ponctué de quelques bosquets autour de Saint-Pierre-Le-Chevillé



3. Ondulation de la vallée de la Dême, soulignée par la ripisylve d'aulnes



4. Développement des exploitations arboricoles sur le plateau et les coteaux, rythme des lignes de vergers et développement de grosses infrastructures d'exploitation

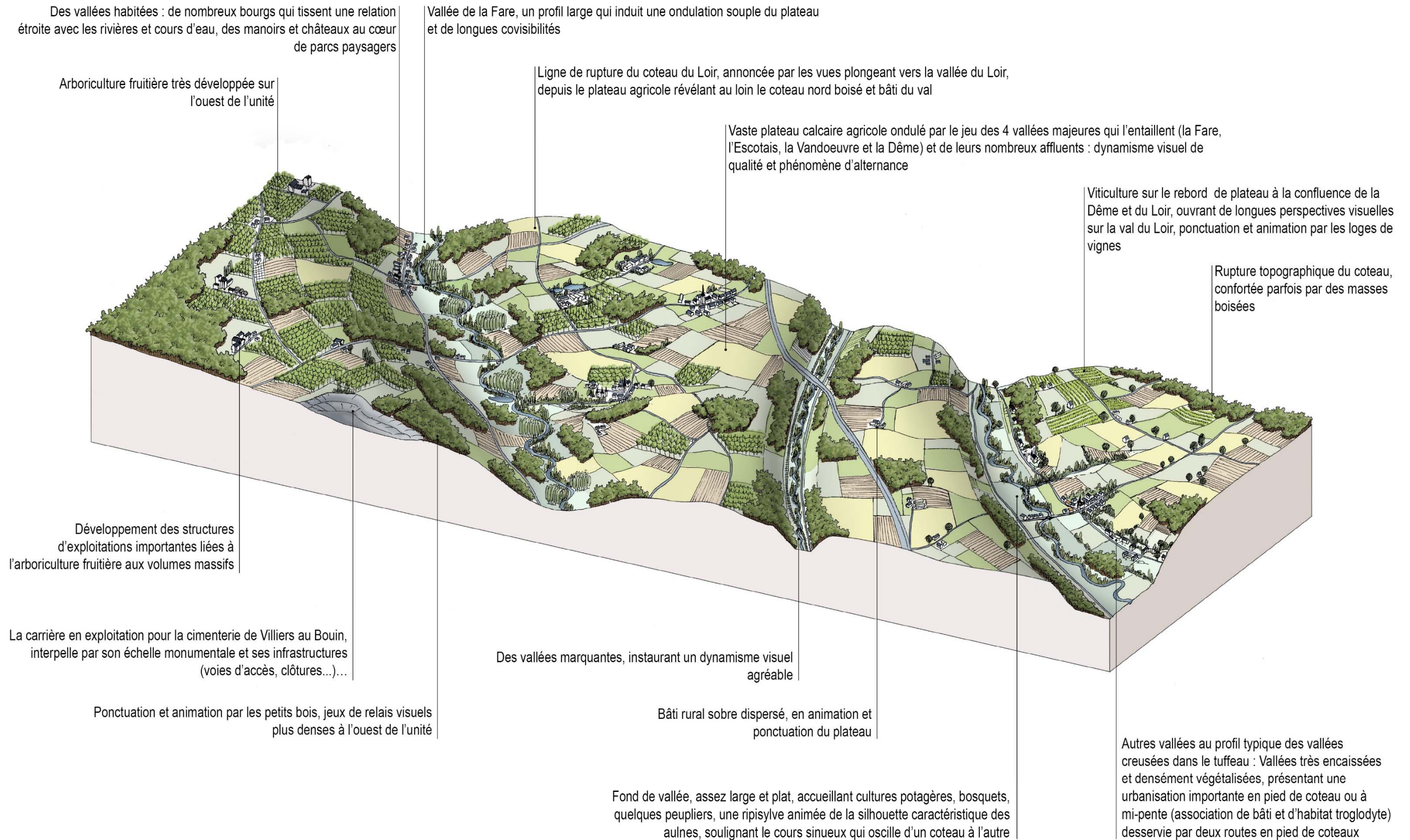


5. Fond plat de la vallée de la Dême, espace naturel, patrimonial et paysager sensible dans lequel s'inscrit un mitage par le développement de quelques constructions récentes



6. Événement majeur sur l'unité, développement de la carrière de la cimenterie de Villiers au Bouin (37) sur le plateau

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des gâtines tourangelles (18)



1. Les limites et continuités paysagères

La limite nord de l'unité paysagère des gâtines tourangelles s'identifie clairement au niveau de la ligne de rupture du coteau du Loir. Cette limite nette de haut de coteau est annoncée par les vues plongeantes vers le val du Loir depuis le plateau agricole, révélant au loin le coteau nord boisé et bâti du val.



UP18-10-01 Perception de la limite nord de l'unité au niveau de la bascule topographique vers le val du Loir (Saint-Pierre-de-Chevillé)

L'ampleur des vallées qui incisent le plateau des gâtines tourangelles (Fare, Escotais, Vandoeuve et Dême) conduit à une brèche importante du coteau du Loir, propice à l'implantation de gros bourgs dans la vallée du Loir (Discay-sous-Courcillon à la confluence des vallées de l'Escotais et de la Vandoeuve, et Marçon pour la vallée de la Dême). On note une continuité depuis le fond de vallée. Dans le même registre, une continuité paysagère s'observe depuis les hauteurs de Marçon : depuis les hauts de coteaux viticoles, des vues longues et dégagées dévoilent la vallée du Loir.



UP18-10-02 Continuité paysagère depuis les hauteurs de Marçon : viticulture au premier plan et vallée du Loir à l'arrière-plan. Sur cette photo, on observe par ailleurs parfaitement le coteau arboré qui fait la limite de l'unité paysagère et la continuité paysagère de la vallée de la Dême à sa confluence avec la vallée du Loir

La rupture topographique du coteau peut être confortée parfois (exemple au nord-ouest au-dessus de la Chapelle-aux-Choux) par des masses boisées et par des boisements de coteaux (exemple au nord-est sur les coteaux de Dissay-sous-Courcillon et La Chartre-sur-le-Loir).



UP18-10-03 Perception de la limite ouest de l'unité au niveau de la bascule topographique vers le val du Loir, souligné par les boisements de coteaux de part et d'autre de la vallée de la Fare (Saint-Germain-d'Arcé)

Les continuités paysagères vers les départements voisins :

Toute la limite sud de l'unité suit la limite départementale (entre Sarthe et Indre et Loire) et régionale (entre Pays de la Loire et Centre) qui n'est qu'une limite administrative. On observe en effet, une continuité parfaite des paysages vers le sud et l'est de l'unité tant au niveau des plateaux agricoles ondulés et ponctués de bois que des vallées.

Cette unité paysagère des gâtines tourangelles trouve ainsi ses continuités paysagères sur les unités paysagères dites de l'Influence du Loir (à l'ouest de la vallée de l'Escotais) et des Gâtines du Nord, sous-unité paysagère des gâtines du nord-ouest (à l'est de la vallée de l'Escotais) dans l'Atlas de paysages d'Indre et Loire (2001).

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

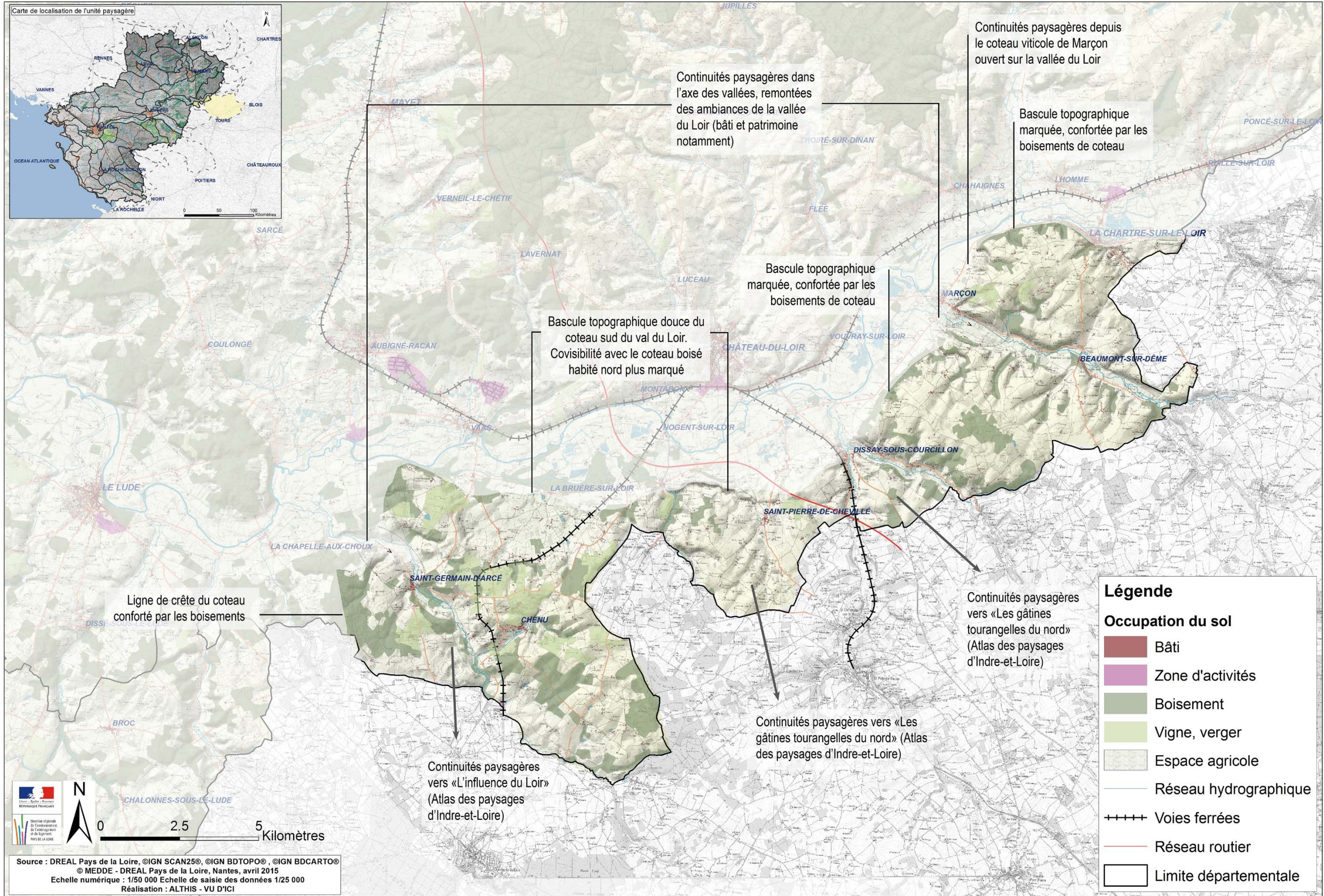
Les Gâtines Tourangelles correspondent à la partie sud Loir de l'unité N° 4 des paysages de la vallée du Loir dans l'atlas de paysages de la Sarthe (2005). Du fait de la correspondance avec les paysages de plateaux agricoles ondulés du nord de l'Indre et Loire et du pendant avec le plateau calaisien au nord du Loir, cette unité paysagère a été détachée de celle de la vallée du Loir.

Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

Lien PDF avec l'Atlas de paysages de la Sarthe (2005) : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-paysages-de-la-sarthe-a647.html>

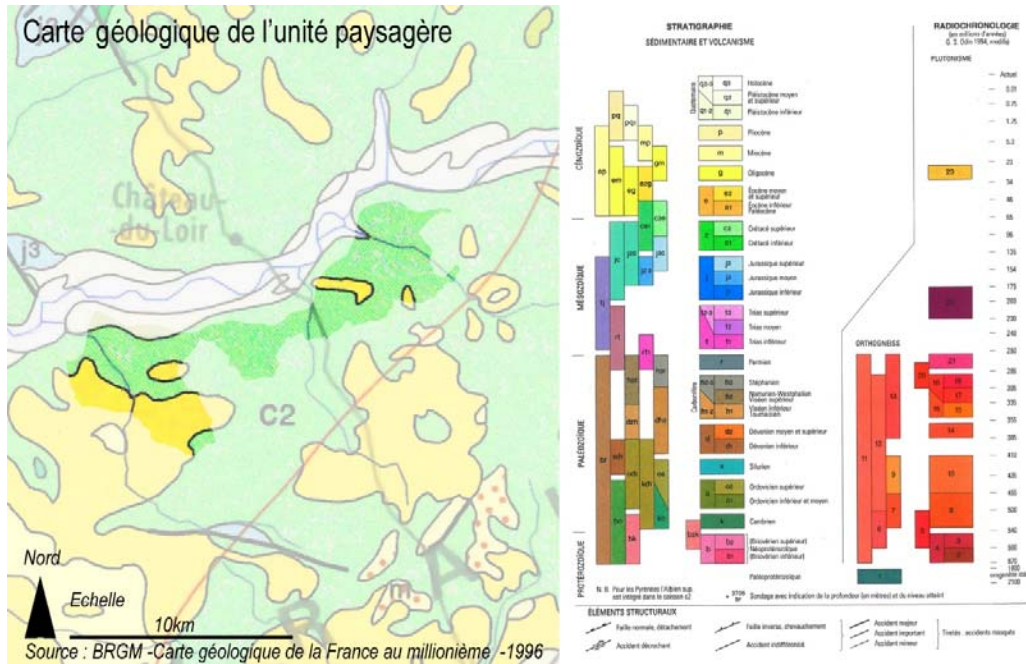
et d'Indre et Loire (2001)

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des gâtines tourangelles (18)



2. Les caractères des gâtines tourangelles

2.1 Un plateau calcaire ondulé



UP18-20-C1 Carte géologique de l'unité paysagère des gâtines tourangelles intimement liée au contexte géologique du nord de la Touraine (source : BRGM)

Le socle paysager de l'unité s'appuie des formations secondaires du crétacé notamment, dans un ensemble géologique relativement simple :

- **La partie ouest, correspond au bassin de la Fare** (Château-la-Vallière - Villiers au Bouin) : Après avoir quitté l'anticlinal évidé et faillé de Savigné-Sonzay, le cours de la Fare suit une direction nord-sud et traverse le synclinal de Villiers - Couesmes, remblayé par une épaisse couche de calcaires lacustres, exploités dans les carrières de la cimenterie de Villiers au Bouin. Les terrains sur le flanc est du synclinal (communes de Couesmes, Chenu, et Saint Aubin le Dépeint) très peu érodés présentent une couverture d'argiles à minerai de fer qui ont permis d'alimenter les industries métallurgiques et extraction du minerai jusqu'au début du XIXe siècle sur Saint Patern du Racan et Saint Aubin Le Dépeint
- **La partie centrale (Saint-Pierre-de-Chevillé) est un plateau d'argiles à silex**. La vallée de l'Escotais (ou Le Nais) entaille les terrains calcaires sous-jacents (craie de Villedieu et calcaires du Turonien supérieur), par une vallée profonde et relativement étroite
- **A l'est, le Bassin de Neuillé Pont Pierre - Neuvy le Roi** est quant à lui composé de calcaires lacustres aux sols fertiles, richesse pédologique propice aux grandes cultures céréalières

La carrière, toujours en exploitation pour la cimenterie de Villiers au Bouin, constitue un élément fort, dans la mesure où elle modifie le relief mais souligne aussi la ressource économique liée à l'exploitation du sous-sol. Un paysage particulier avec ses propres codes, ses espaces de circulation, ses clôtures, son échelle monumentale ... s'individualise à l'extrémité sud du département. Elle a aussi contribué au dynamisme économique et à la desserte en infrastructure comme en témoignent les lignes de chemin de fer et notamment celle assurant la desserte de la cimenterie avec le viaduc Eiffel sur la traversée du vallon de Chenu.

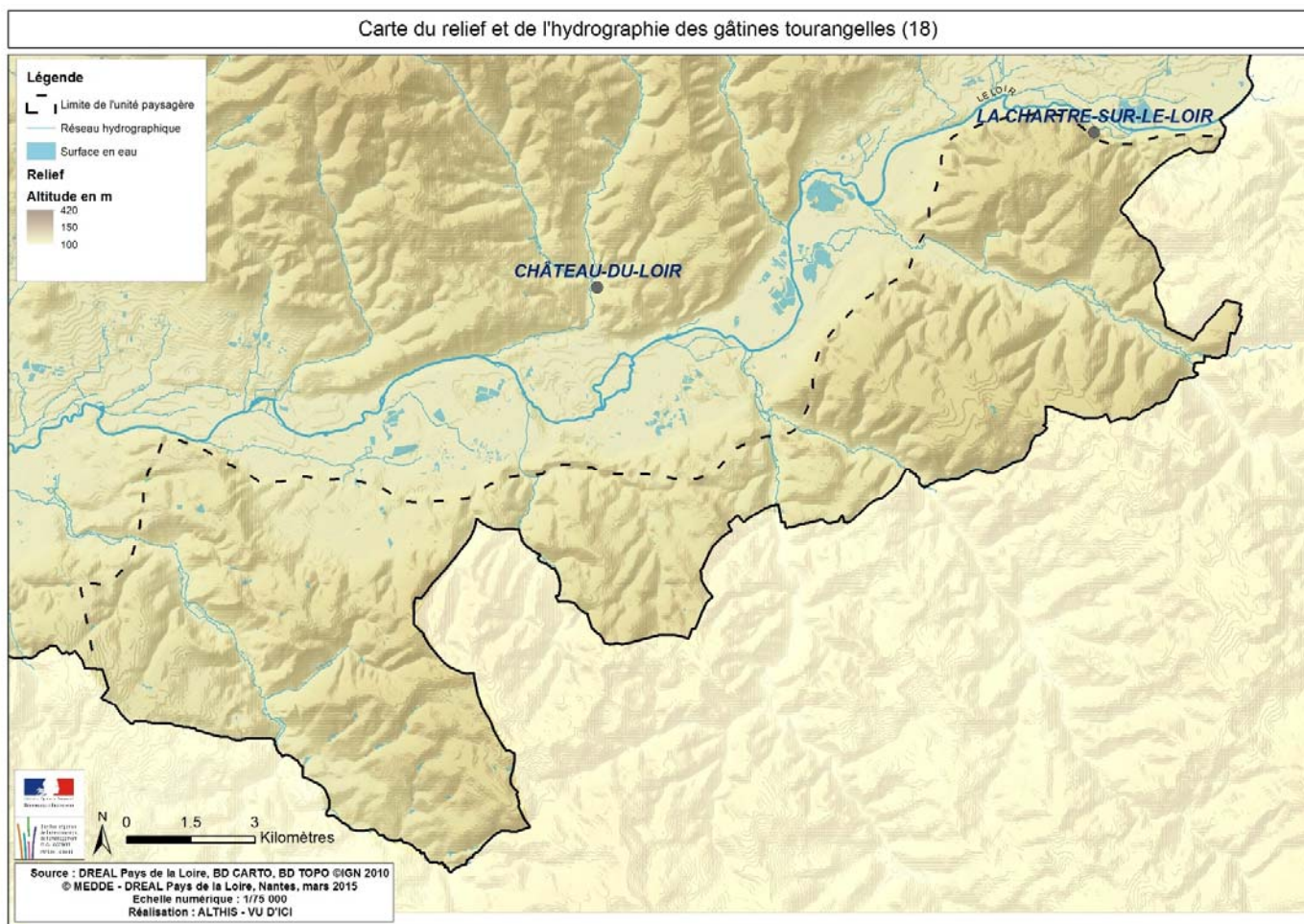


UP18-20-01 Carrière de la cimenterie de Villiers-au-Bouin (Saint-Germain-d'Arcé)



UP18-20-01bis Viaduc de l'école Eiffel (1866) sur le vallon de Chenu (Saint-Germain-d'Arcé)

Ainsi, l'unité paysagère des gâtines tourangelles s'articule autour d'un vaste plateau calcaire agricole ondulé par le jeu des 4 vallées majeures qui l'entaillent (la Fare, l'Escotais, la Vandoeuvre et la Dême) et de leurs nombreux affluents. Cette unité paysagère contrastée se distingue donc par une alternance entre paysages plus fermés et d'échelle intime des fonds de vallons et paysages ouverts aux vues dégagées des plateaux.



UP18-20-C2 Carte du relief de l'unité paysagère des gâtines tourangelles



UP18-20-02 Ondulation du plateau au niveau de la vallée de la Dême (Beaumont-sur-Dême)

2.2 Une structuration des paysages par les petits bois

Hérités de la géologie, les sols de l'unité paysagère des gâtines tourangelles développent sur les plateaux des sols bruns plus ou moins lessivés (bournais) qui sont souvent valorisés par des massifs boisés et des boqueteaux en alternance avec des sols profonds et riches propices au développement des grandes cultures. Le paysage est marqué par la ponctuation de ces bosquets, bois et forêts, qui instaurent une alternance de degré d'ouverture au gré de la déambulation et tissent un réseau de relais visuels qui guident le regard et donnent de la profondeur dans les perspectives sur le paysage.



UP18-20-03 Fermeture ponctuelle du paysage du plateau par les jeux d'écrans, d'épaulement, de porte végétale des bois et bosquets (Dissay-sous-Courcillon)

Ainsi, cette unité se caractérise par un certain dynamisme paysager dû à l'action couplée du relief et des points d'appel (clocher, villages, château d'eau, manoirs ...) et relais visuels (masses boisées, habitat dispersé...). Les relations visuelles jouent un rôle fondamental dans cette unité. Elles l'animent, la rendent vivante et dynamique.



UP18-20-04 Ponctuation et animation du plateau par les jeux de bosquets et petits bois confortés par l'habitat rural dispersé (Saint-Pierre-de-Chevillé)

2.3 Un bâti rural sobre dispersé qui ponctue le plateau

Cette unité se caractérise par un habitat très dispersé avec quelques hameaux, plus nombreux vers l'Est. L'habitat traditionnel présente des volumes simples et développe le modèle dit sarthois : bâtiments longs, toiture à double pente et façade simples et ordonnées. Les ensembles bâtis sont parfois accompagnés d'une mare. Les toitures jouent sur le mélange de l'ardoise et de la tuile. Les murs jouent sur le mélange de tous les matériaux avec de la brique en décoration sur les façades. La brique, les ocres sont d'autant plus présents dans l'ouest de l'unité et se distinguent par leurs teintes chaudes dans le paysage.



UP18-20-05 Palette chromatique et architecturale du bâti rural (Chenu)



UP18-20-05bis Implantation du bâti rural sur le plateau ondulé (Exemple de Méré et la Chouanière - Chenu)

Le développement de l'arboriculture fruitière s'est accompagné de développement de bâtiments d'exploitations importants notamment dans le secteur ouest, aux volumes massifs qui témoignent aussi de la vitalité de cette activité économique.



UP18-20-05ter (zoomable) : Développement des bâtiments d'exploitation liés à l'arboriculture fruitière qui modifie la perception du bâti rural : volumes imposants qui « écrasent » les volumes traditionnels (Saint Germain d'Arcé, le Petit Bois extrait cartographique source IGN)

2.4 Un village de « plateau » : Saint-Pierre-de-Chevillé



UP18-20-06 Silhouette du bourg de Saint-Pierre-de-Chevillé

Saint-Pierre-de-Chevillé est implanté sur un petit vallon sec à peine marqué et les vues lointaines qui le dévoilent donnent le sentiment qu'il est inscrit sur le plateau. Il présente une structure urbaine de villages de type hameaux : forme urbaine ramassée autour du clocher, avec un équilibre végétal-bâti agréable et valorisant. Les extensions mêmes mesurées, ont distendu la trame urbaine et s'inscrivent sans logique paysagère ou urbaine spécifique, induisant un sentiment de mitage aux franges du bourg.

2.5 Des vallées marquantes, instaurant un dynamisme visuel agréable

L'unité paysagère des gâtines tourangelles est marquée par 4 vallées majeures (la Fare, l'Escotais, la Vandoeuvre et la Dême) et leurs nombreux affluents qui entaillent le plateau.

Traversant des horizons géologiques légèrement différents, ces vallées présentent deux types de profils qui induisent des ambiances paysagères spécifiques :

La vallée de la Fare : un profil ample et souple

Cette vallée présente un profil large qui induit une ondulation souple du plateau. Les coteaux, doux et ondulés assurent une continuité visuelle et fonctionnelle douce entre plateau et fond de vallon. La ligne de crête des coteaux est ponctuée de boisements et les coteaux accueillent comme le plateau d'importants vergers qui rythment et soulignent par la répétition de leurs lignes régulières.



UP18-20-07 Vallée de la Fare, ondulations amples et souples (Saint-Germain-d'Arcé)

De larges covisibilités se dégagent depuis les coteaux doux, mettant en scène le bourg de Saint-Germain-d'Arcé, les boisements de plateaux. Le fond de vallée accueille une rivière ondulante et sinueuse au cœur de prairie que les peupliers investissent parfois fermant les vues de coteau à coteau. Ils limitent ainsi la perception du bâti et modifient la perception de l'échelle de la vallée.



UP18-20-08 Vallée de la Fare, investie de grandes peupleraies au sud-est de Saint-Germain-d'Arcé

Les vallées de l'Escotais, de la Vandoeuvre et de la Dême : un profil de vallée encaissée aux coteaux soulignés par le bâti

Ces vallées sont caractérisées par un profil typique des vallées creusées dans le tuffeau : vallées très encaissées et densément végétalisées, présentant une urbanisation importante en pied de coteau ou à mi-pente (association de bâti et d'habitat troglodyte) desservie par deux routes en pied de coteaux.

Le fond de vallée, assez large et plat, accueille cultures potagères en lien avec le bâti, bosquets, quelques peupliers, une ripisylve animée de la silhouette caractéristique des aulnes. Les rivières ont un cours sinueux qui oscille de plus d'un coteau à l'autre. Traditionnellement, aucun bâtiment n'est construit dans la vallée (entre les deux routes) inondable. Au gré des fenêtres ou cadres instaurés par les lignes végétales, des vues de coteaux à coteau se tissent, dévoilant l'ampleur de la vallée et leur profil très lisible, mettant en scène le bâti et le patrimoine.

Ces vallées présentent une logique et une structure paysagère marquées qui rendent leur paysage parfaitement lisible. Cet «ordonnement» leur confère un caractère très sensible. En effet, tout événement qui ne s'inscrit pas dans cette logique acquiert une grande importance paysagère et son impact visuel est très fort.



UP18-20-09(zoomable) Vallée de la Dême depuis son coteau sud (Beaumont-sur-Dême – extrait cartographique source IGN)



UP18-20-10 Ambiances des prairies du fond de la vallée de la Dême, rivière soulignée par une ripisylve importante (Beaumont-sur-Dême)

La vallée du l'Escotais (ou du Nais), assez courte sur le département de la Sarthe et plutôt étroite, accueille par ailleurs la voie ferrée. Implantée souvent sur remblai, elle est soulignée par un rideau végétal dense qui crée un écran dans sa traversée de la vallée. L'A28 enjambe cette vallée par un remblai important et marque la limite départementale et régionale. Elle induit aussi sur le plateau agricole des jeux de remblais / déblais, la construction de ponts, d'aires de service ... qui engendrent des délaissés.



UP18-20-11 (zoomable) Impact de l'A28 sur le plateau ondulé (Discay-sous-Courcillon)

2.6 Des vallées habitées :

De nombreux bourgs qui tissent une relation étroite avec les rivières et cours d'eau

Saint-Germain-d'Arcé, implanté dans la vallée de la Fare, Chenu dans le vallon du même nom, Beaumont-sur-Dême dans la vallée de la Dême ... ces bourgs tissent une relation étroite avec le cours d'eau qu'ils enjambent. Leur forme urbaine est généralement ramassée autour du clocher, avec le jeu intéressant et qualitatif de l'imbrication des toits, un équilibre végétal / bâti agréable et valorisant. Chenu comme Beaumont sont adossés à un château qui développe son parc dans la vallée, créant un écrin très protecteur autour de ces édifices peu visibles. L'ensemble de ces bourgs se caractérise par un patrimoine bâti de qualité.



UP18-20-12 Saint-Germain d'Arcé (à gauche dans la vallée de la Fare), Chenu (au centre) dans le vallon du même nom et Beaumont-la-Dême dans la vallée de la Dême.

Un habitat troglodyte

Profitant des coteaux calcaires marqués sur ces vallées, les constructions se sont adossées au coteau et ont été édifiées en creusant ce dernier pour récupérer la pierre. Cet habitat troglodyte engendre une implantation urbaine particulière : le troglodyte dans les coteaux et, perpendiculairement à ce dernier, une maison d'habitation dont le pignon donne sur la route, et domine la vallée. Le troglodytisme de coteau occupe aujourd'hui principalement une fonction de caves et de rangement. Quelques habitations demeurent. L'ordonnement du bâti rural est ainsi très caractéristique et s'inscrit un pied de coteau quand il est très abrupt ou sinon à mi-pente, dégageant complètement le cœur de vallée.



UP18-20-13 Habitat troglodyte en appui sur le coteau calcaire et habitat traditionnel rural sous forme de petit hameau linéaire implanté en pied de coteau (Beaumont sur Dême)

Manoirs et châteaux

Profitant d'un cadre de vie particulièrement harmonieux et de l'influence économique et architecturale de la vallée du Loir qui « remonte » dans les vallées adjacentes, de nombreux châteaux et manoirs se sont implantés dans les vallées. Ils s'appuient sur les coteaux avec parfois des dépendances troglodytes et développent leur parc sur le coteau et dans le fond de vallée, jouant sur la topographie du coteau pour proposer des terrasses. Les châteaux et manoirs animent la vallée même s'ils sont particulièrement protégés par les écrans végétaux successifs (ripisylve, quelques peupleraies, parc, haies dessinant les prairies du fond de vallée ...). Leur perception est très différente depuis le coteau d'en face ou au pied du coteau d'implantation, d'où ils renvoient généralement une image imposante du fait du recul très faible proposé à l'observateur par la configuration de la vallée et de sa desserte.



UP18-20-14A Château de la Marcellière (Marçon)

Pour aller plus loin sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- *Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés*
- *Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>*
- *Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>*

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [L'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [Les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères des gâtines tourangelles

Cette unité paysagère qui se caractérise par un vaste plateau agricole ondulé, trouve des variations dans la configuration des vallées qui l'entaillent et dans l'occupation des sols par des cultures dites spécialisées :

- Une vallée ample comme la Fare, à l'ouest ou des vallées profondes et encaissées comme l'Escotais (ou le Nais), la Vandoeuve et la Dême à l'est
- Une arboriculture fruitière très développée à l'ouest de l'Escotais notamment
- Un petit secteur viticole dominant le Loir sur les hauteurs de Marçon à la confluence entre la Dême et le Loir
- Une influence du « Maine roux » selon l'appellation de Paul Delaunay (Les régions de la Sarthe in Jeanne Dufour, Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles p.50) dans les couleurs chaudes des enduits et encadrements des ouvertures

L'ensemble de ces critères permet de distinguer 2 sous-unités paysagères :

- Les gâtines tourangelles du Loir viticole à l'est
- Les gâtines sous influence du Loir à l'ouest

[Lien vers la carte de l'unité paysagère des gâtines tourangelles](#)

3.1 Les gâtines tourangelles du Loir viticole

Cette sous-unité paysagère s'organise autour d'un plateau céréalier très ouvert légèrement ondulé aux vues longues et dégagées. Celui-ci est ponctué et animé par le bâti dispersé (isolé ou petits hameaux) et quelques boisements épars. Les vallées sont marquées et constituent un événement dans le plateau. En limite ouest de l'unité, autour de la vallée de l'Escotais, on note encore la présence de vergers mais l'activité arboricole ne franchit pas la Vandoeuve.



UP18-30-01 Plateau céréalier ouvert ponctué et animé de bosquets et du bâti dispersé (Discay-sous-Courcillon à gauche à l'ouest de l'Escotais, au centre à l'est de la Vandoeuve et Marçon, à droite, sur le plateau dominant La Chartre-sur-le-Loir)

Si la viticulture a probablement été plus répandue dans le passé comme en témoignent quelques loges de vignes isolées, elle déploie ses rangs principalement sur les hauteurs de Marçon, dominant la vallée du Loir.



UP18-30-02 Ambiances viticoles sur les hauteurs de Marçon, quelques loges de vignes éparses sur le plateau témoignent d'une histoire passée

3.2 Les gâtines sous influence du Loir

Cette sous-unité se caractérise principalement par la présence importante d'arboriculture fruitière qui développe ses lignes structurées de fruitiers parfois recouverts de filets. Ils occultent les rythmes des lignes d'arbres taillés les remplaçant par des surfaces homogènes blanches au fort impact paysager. Ces cultures s'accompagnent du développement de grosses infrastructures agricoles et des bâtiments imposants sur le plateau.



UP18-30-03 Association de bois et verger sur cette sous-unité, jeux de fermetures et ouvertures, impacts visuels des filets (Saint-Germain-d'Arcé)

Elle accueille par ailleurs une plus forte densité de boisements. Ils referment les vues et créent des effets visuels de relais induisant une perception dynamique du paysage. La Fare, vallée large aux versants doux (relief peu marqué), comme son affluent le vallon de Chenu, induisent des ondulations souples, soulignées par les rangs des vergers.



UP18-30-04 Ondulation du Vallon de Chenu, perception des filets réverbérants sur les vergers (Saint-Germain-d'Arcé)

Un riche patrimoine architectural rappelant l'identité de la vallée du Loir anime les paysages vallonnés.



UP18-30-05 Maison bourgeoise et Château de Chenu illustrant l'influence du Loir dans le patrimoine bâti

Cette sous-unité est marquée au sud par l'implantation de la carrière d'exploitation des calcaires dans les carrières de la cimenterie de Villiers au Bouin.

4 Les dynamiques paysagères

Sources :

- CERESA. Atlas des paysages de la Sarthe. Conseil Général de la Sarthe, DDE de la Sarthe, DIREN Pays de la Loire, 2005.

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale

[Lien sur la dynamique régionale](#)

4.1 Exemple d'évolution secteur de Chenus

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

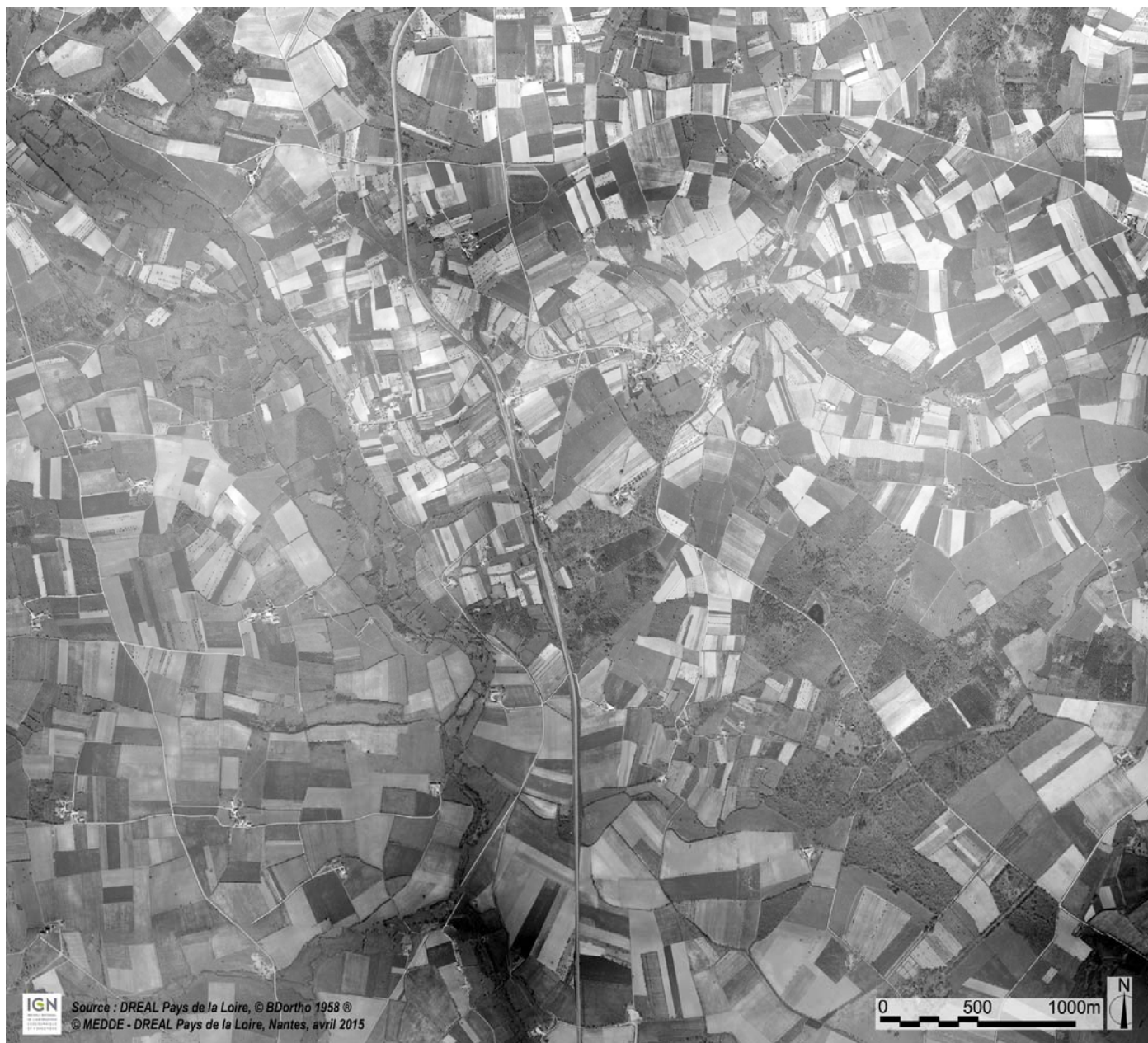
Une installation historique sur les bords du ruisseau de Chef de Ville

A quelques encablures au sud de la vallée du Loir, les premières implantations sur le secteur de Chenus prennent position dans le vallon du ruisseau de Chef de ville, affluent de la Fare qui borde la commune sur la partie ouest. Alimentant le lavoir et les douves du château du Paty érigé au XV^{ème} siècle, le ruisseau de Chef de Ville guide l'orientation générale de l'organisation urbaine historique dans un sens sud-ouest / nord-est. Les premières implantations en cœur de vallon se diffusent historiquement sur les coteaux nord et sud en s'alignant sur la rue. Autour de l'agglomération principale, la carte d'État-major de 1840 laisse apparaître la multitude de hameaux et habitats dispersés qui occupent les secteurs de vallée, principalement autour de la Fare, ou les plateaux au nord-est. La trame bocagère apparaît lâche sur les plateaux, mais plus dense sur les cordons prairiaux des vallées.



UP18-04-ETAT MAJOR : Chenus – Carte d'état-major (1866)- (SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)

Des dynamiques d'ouverture des paysages en lien avec le développement des grandes cultures



UP18-03-ORTHO_1958 – Chenu – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP18-02-ORTHO_ - Chenu - Orthophoto 2010-- (BD ORTHO)

L'orthophoto de 1958 montre une organisation parcellaire très hétérogène du secteur de Chenu. Ainsi, les mouvements des reliefs et les courbes des vallées influent fortement sur la composition générale du parcellaire. Les surfaces plus larges et les formes plus géométriques découpent les terres au sud-ouest de Chenu, alors que sur les coteaux des vallées et dans les secteurs aux reliefs plus ondulés, les formes et les orientations des parcelles plus resserrées suivent les pentes.

La comparaison des orthophotos de 1958 et 2010 permet de constater un phénomène de simplification de l'organisation parcellaire principalement en lien avec l'accroissement de la céréaliculture. L'intensification de l'activité agricole favorise ainsi les regroupements parcellaires qui sont particulièrement visibles au sud-ouest du secteur de Chenu. Le développement de la céréaliculture sur de larges parcelles cultivées a contribué à diminuer la présence des bois et des haies, avec pour conséquence une ouverture progressive des paysages agricoles. Une des conséquences de ces dynamiques en lien avec l'activité agricole réside dans l'augmentation des volumes agricoles et leur visibilité accentuée dans le paysage.

A l'échelle de l'unité paysagère, l'ouverture progressive des paysages agricoles s'illustre de manière particulièrement soutenue à l'est, dans les gâtines tourangelles du Loir viticole.



UP18-40-01 - L'ouverture progressive des paysages favorise la visibilité des bâtiments agricoles (Chenu – 2015)



UP18-40-02 - Plateaux agricoles ouverts au sud de La Chartre-sur-Le-Loir (2013)

Le maintien voire le renforcement de l'activité arboricole dans le paysage

La culture arboricole constitue une activité structurante du secteur de Chenu et par extension de la sous-unité des gâtines sous influence du Loir. L'orthophoto de 1958 indique dès cette époque la présence de vergers dans les paysages du secteur, principalement sur les versants sud des coteaux surplombant la rivière de la Fare. L'orthophoto de 2010 confirme le maintien voire le renforcement de l'activité sur le secteur de Chenu. Cette évolution s'accompagne d'un déplacement progressif des cultures arboricoles vers les hauteurs des plateaux, bien que certaines exploitations continuent à s'inscrire sur les coteaux notamment à l'est du bourg. Cette remontée de l'arboriculture fruitière sur les plateaux contribue à renforcer la visibilité de l'activité qui simultanément connaît un développement des techniques de production lui conférant un caractère plus « industriel », comparé à l'image traditionnelle de la culture des vergers. Le paysage est fortement marqué par le rythme des rangs fruitiers, par les nappes que constituent les filets de protection des arbres, ainsi que par le volume des structures de stockage.



UP18-40-03 - Entre ouverture des paysages de grandes cultures céréalières et maintien des cultures arboricoles : un aperçu de l'évolution des paysages agricoles dans le secteur de Chenu. (Chenu – 2015)



UP18-40-04 - Entre ouverture des paysages de grandes cultures céréalières et maintien des cultures arboricoles : un aperçu de l'évolution des paysages agricoles dans le secteur de Chenu. (Chenu – 2015)

Les structures de stockage en lien avec l'arboriculture fruitière, bien qu'elles soient peu nombreuses (hangars fruitiers, silos agricoles) ont un impact visuel important généré par leur implantation, notamment sur les lignes de crête et les plateaux agricoles ouverts, par leur volume imposant.



UP18-40-05 - La présence de l'activité arboricole dans le paysage est également signalée par la présence des bâtiments imposants (Saint-Germain-d'Arcé – 2015)

Un renforcement des boisements qui contribue à fermer les vallées

Simultanément à l'ouverture des paysages de champs de céréaliculture qui a provoqué une diminution du linéaire bocager, le secteur de Chenu connaît un renforcement assez intensif des boisements qui viennent fermer une partie des paysages. Ce phénomène est particulièrement marqué par la densification du bois de Sautloup au sud de Chenu ainsi que les bois connexes, notamment en frange sud du bourg. Par ailleurs, les vallées connaissent également, sur certaines portions, une perte de lisibilité paysagère liée au renforcement de la trame boisée. Le renforcement de la Fare à l'est du bourg, de même que celui du ruisseau de Chef de ville, sont des exemples particulièrement parlants de cette évolution.



UP18-40-06 - Simultanément à l'ouverture des paysages de grande culture, un renforcement des boisements s'opère sur le secteur de Chenu (Chenu - 2015)



UP18-40-07 - Le renforcement des boisements est visible depuis le bourg de Chenu et dessine désormais la limite sud de l'espace urbanisé (Chenu - 2015)



UP18-40-08 - Les rangs de peupliers se renforcent et ferment le paysage de la vallée (Chenu – 2015)



UP18-40-09 - Un double phénomène de renforcement des boisements principaux et d'ouverture des paysages de grande culture s'opère sur l'unité paysagère (Saint-Germain-d'Arcé – 2015)

L'exploitation des carrières et sablières

Le secteur de Villiers au Bouin abrite une cimenterie implantée depuis plus de quarante ans sur le plateau, au sud du bourg de Chenu. Si la cimenterie en elle-même est implantée en limite de la Sarthe, sur le département de L'Indre-et-Loire, tout comme le premier site d'extraction, l'extension de l'exploitation entre dans le département de la Sarthe.

L'extraction des matières premières (calcaire et argile) est réalisée à quelques encablures de l'établissement industriel, dans une carrière à ciel ouvert plus ou moins visibles en fonction de l'éloignement et du positionnement par rapport au site. La construction de la cimenterie et l'aménagement de la ligne de chemin de fer desservant le site d'exploitation constituent un modèle d'implantation guidée par la présence de la ressource.

Un arrêté préfectoral de 2013 autorise l'exploitant actuel à poursuivre l'activité d'extraction pendant trente ans, sur une emprise autorisée totale de 75 hectares.

Il impose dans le cadre de la remise en état du site le « nettoyage de l'ensemble des terrains et la suppression de toutes les structures n'ayant pas d'utilité après la remise en état du site », et « l'insertion satisfaisante de l'espace affecté par l'exploitation dans le paysage, compte tenu de la vocation ultérieure du site ». Par remise en état, il est entendu notamment la création d'une dépression, le modelage d'un talus à pente douce, la reconstitution de prairies agricoles, la constitution de zones humides, la reconstitution de boisements (avec les essences locales) et de haies.

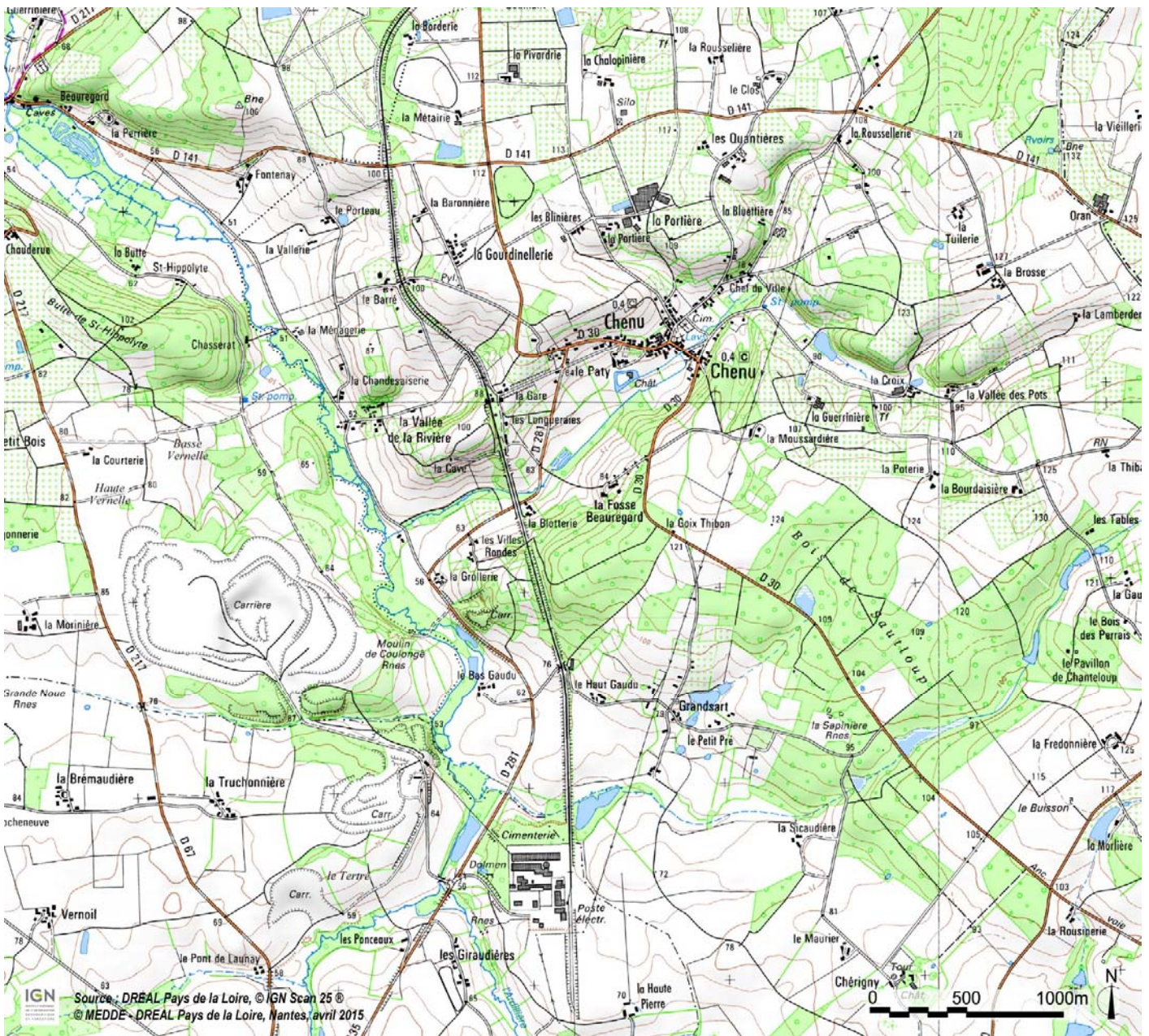


UP18-40-10 - La carrière de Villiers au Bouin est parfois assez visible depuis les espaces environnants (Chenu – 2015)



UP18-40-12 - A l'inverse du site d'extraction peu visible depuis les alentours, la cimenterie de Villiers au Bouin constitue un élément marquant du paysage (Chenu – 2015)

Une extension urbaine modeste sous forme de mitage



UP18-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Chenu-(SCAN 25)

Dans la logique des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité paysagère des gâtines tourangelles, le secteur de Chenu connaît des dynamiques constructives très modestes. En témoigne la faible extension de l'urbanisation visible par la comparaison des orthophotos de 1958 et 2010. A Chenu les rares implantations nouvelles se sont éparpillées aux abords des axes routiers contribuant à réduire la lisibilité des franges villageoises. Le caractère non organisé de ces extensions est renforcé par l'impression d'hétérogénéité des modes d'implantation (alignement ou non sur l'espace public) et des tailles et formes parcellaires.

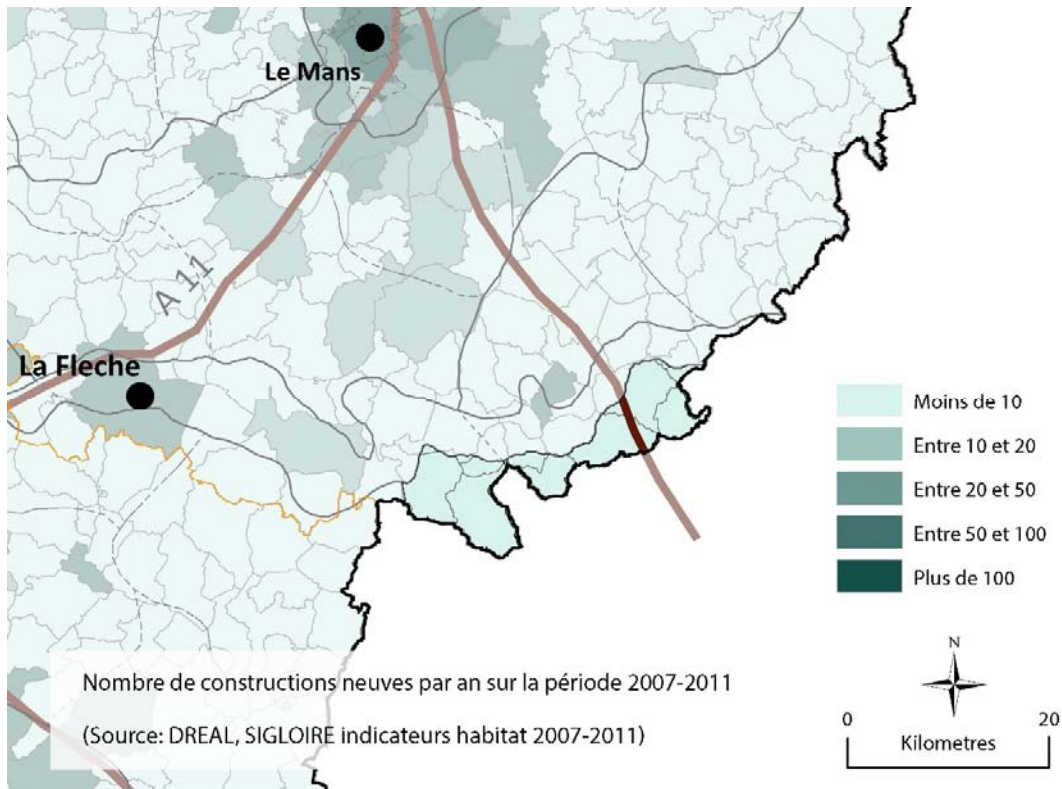
4.2 Des développements urbains mesurés mais très visibles dans les vallées

Cette unité ne subit pas de forte pression urbaine et appartient à un secteur de faible densité urbaine. L'évolution des paysages induite par les nouvelles constructions n'est cependant pas nulle, notamment au regard des implantations disséminées sur l'unité.

L'évolution non structurée de l'urbanisation se prolonge au niveau des vallées. Ainsi la vallée de la Dême notamment au sud de Marçon, livre des exemples de constructions nouvelles ne respectant pas la logique d'urbanisation traditionnelle de la vallée en s'implantant en pied de coteau et parallèle à ce dernier (et non perpendiculaire). Les constructions nouvelles implantées au pied des coteaux, parallèles à la voie et à la vallée, sont particulièrement exposées visuellement, notamment dans le rapport aux versants opposés qui s'articulent autour d'une covisibilité sensible.



UP18-40-19 - En contradiction avec les modes d'implantation traditionnelle, des constructions récentes se positionnent au bas des coteaux, parallèle à la voie principale (Marçon - 2010)



UP18-40-DYN – L'unité paysagère des Gâtines Tourangelles est soumise à des dynamiques modérées (Source : DREAL, SIGLOIRE. Indicateurs habitat 2007-2011)



UP18-40-13 - En contradiction avec les modes d'implantation traditionnelle, des constructions récentes se positionnent au bas des coteaux, parallèle à la voie principale (Marçon – 2015)



UP18-40-14 - Les développements récents s'implantent au bas des coteaux en contradiction avec les modes d'implantation traditionnelle sur les hauteurs (Marçon – 2015)



UP18-40-15 - L'unité paysagère connaît des développements de villages par la diffusion d'un modèle pavillonnaire diffus (Marçon – 2010)

4.3 L'inscription de l'activité viticole s'estompe progressivement

Les hauteurs de Marçon gardent quelques traces de l'activité viticole dynamique qui arpentait anciennement les hauteurs des coteaux du Loir, en témoigne notamment les loges de vigne isolées qui restent visibles. Pour autant, l'inscription de cette activité dans le secteur s'estompe progressivement au profit des grandes cultures qui composent une des caractéristiques fortes des paysages agricoles.



UP18-40-16 – L'orthophoto 2010 montre quelques parcelles viticoles sur les hauteurs des coteaux dans le secteur de Marçon (2010)



UP18-40-17 - Dans le secteur de Marçon, quelques parcelles viticoles sont encore visibles sur les hauteurs des coteaux (2013)



UP18-40-18 - Dans le secteur de Marçon, quelques parcelles viticoles sont encore visibles sur les hauteurs des coteaux. La présence d'un patrimoine spécifique indique la présence ancienne de cette activité. Ici, une cabane de vigne est désormais entourée de champs ouverts (2013)

5. Les enjeux de l'unité paysagère

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des gâtines tourangelles (18)

ACCOMPAGNER LA VALORISATION DES PAYSAGES DE VALLEE

1. Maintenir la trame bocagère qui organise les prairies humides qui assurent la perméabilité visuelle et la mise en scène des fonds de vallée
2. Limiter la fermeture des fonds de vallée, notamment par les peupleraies, pour maintenir les perspectives et la lisibilité de la ripisylve qui souligne les rivières
3. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception des châteaux et des grands parcs, ainsi que le patrimoine troglodytique

VALORISER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES VITICOLES, ARBORICOLES ET DE VALLONS, COMME CAPITAL D'ATTRACTIVITÉ

10. Assurer la découverte des terroirs viticoles par une signalétique homogène (points de vente directe, patrimoine bâti, chemins, belvédères) et préserver le petit patrimoine viticole (loges de vigne notamment)
11. Développer les « chemins de traverse » thématiques pour valoriser la diversité des paysages arboricoles
12. Assurer la découverte de la richesse patrimoniale des vallées sous influence du Loir (châteaux, parcs, troglodytes, bourgs ...)
13. Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt autour des vallées



COMPOSER DES PAYSAGES AGRICOLES DE QUALITÉ ET ADAPTÉS AUX DÉVELOPPEMENTS DES GRANDES CULTURES ET DE L'ARBORICULTURE

4. Assurer la pérennité des boisements, des haies et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
5. Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole et arboricole qui constitue des repères dans le paysage, à son intégration et son implantation dans ce relief vallonné

MAÎTRISER LA DIFFUSION URBAINE, LES PETITES EXTENSIONS RÉSIDENTIELLES, ET LES RAPPORTS DE COVISIBILITÉ DES BOURGS DANS LES VALLÉES

6. Utiliser la maille bocagère et les bosquets pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus en pied de coteau notamment
7. Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des petites extensions résidentielles par rapport au cœur de bourg
8. Valoriser le rapport des bourgs à l'eau et à la roche, au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (places, chemins de rive, lavoirs, troglodytes ...)
9. Maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux des bourgs, manoirs et châteaux dans les vallées

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES (A28 ET CARRIÈRE)

14. Garantir l'intégration paysagère de l'exploitation de carrière
15. Anticiper la réhabilitation du site d'extraction en projetant ses futurs usages potentiels (agricoles, naturels, loisirs)
16. Préserver les fenêtres sur le plateau ouvert et les vallées par la gestion des abords des infrastructures

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui font écho aux enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Accompagner la valorisation des paysages de vallée

Dans la logique des dynamiques observées à l'échelle régionale, les vallées de l'unité des Gâtines Tourangelles sont en proie à une densification végétale qui tend à fermer progressivement les paysages aux abords des cours d'eau. L'enfrichement ainsi que le développement sont à la base de ces dynamiques qui créent de nouveaux enjeux en termes d'accessibilité et de visibilité des rivières qui sillonnent le territoire. Répondre à ces enjeux en cherchant à limiter la fermeture des vallées contribuera par ailleurs à valoriser le caractère patrimonial de l'unité.

- o Maintenir la trame bocagère qui organise les prairies humides qui assurent la perméabilité visuelle et la mise en scène des fonds de vallée
- o Limiter la fermeture des fonds de vallée, notamment par les peupleraies, pour maintenir les perspectives et la lisibilité de la ripisylve qui souligne les rivières. Dans le secteur de Marçon, le cours d'eau de la Dême est bien visible dans le paysage, grâce notamment à la limitation de l'enfrichement des abords du cours d'eau
- o Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception des châteaux et des grands parcs, ainsi que le patrimoine troglodytique



UP18-50-01 - La limitation de la fermeture des vallées participe à la valorisation des paysages (Marçon)



UP18-50-02 - La mise en valeur de la vallée en centre bourg passe notamment par des aménagements simples contribuant à valoriser le rapport entre l'eau et la ville (Dissay-sous-Courcillon)

5.2 Composer des paysages agricoles de qualité et adaptés aux développements des grandes cultures et de l'arboriculture

Les dynamiques paysagères ont montré une simplification globale de l'espace agricole et un développement de l'arboriculture. Ces dynamiques ont ainsi contribué à ouvrir progressivement les paysages agricoles (exemple au sud de La Chartre-sur-Loire et de Chenu) mais également à favoriser le développement de nouveaux bâtis imposants en lien avec l'activité arboricole (exemple de Saint-Germain-d'Arcé), créant de fait de nouveaux enjeux en lien avec le devenir des paysages agricoles. Au-delà du caractère identitaire et qualitatif des paysages, les dynamiques d'ouverture et de fermeture modifient sensiblement la perception du paysage. Maintenir et redévelopper des motifs paysagers est essentiel pour maîtriser ces dynamiques et composer des paysages agricoles qualitatifs.

- Assurer la pérennité des boisements, des haies et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
- Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole et arboricole qui constitue des repères dans le paysage, à son intégration et son implantation dans ce relief vallonné. A Saint-Germain-d'Arcé, des exemples de bonne intégration paysagère des bâtis agricoles ont été relevés grâce à des volumes, des implantations et des colorimétries adaptés à l'environnement



UP18-50-03 - En arrière-plan, l'implantation et les volumes des bâtiments agricoles limitent leur impact paysager (Saint-Germain-d'Arcé)

5.3 Maîtriser la diffusion urbaine, les petites extensions résidentielles, et les rapports de covisibilité des bourgs dans les vallées

Les dynamiques urbaines constatées sur l'unité sont modérées, mais si l'enjeu du développement urbain n'est pas quantitatif, il demeure qualitatif, de manière à ce que les extensions villageoises participent à valoriser le patrimoine local. Les bourgs présentent un potentiel architectural intéressant, malheureusement amoindri par le manque d'aménagement, de structure et de valorisation des centres qui s'identifient comme de vastes carrefours routiers (voiries larges, peu de place pour le piéton...). La cohérence des aménagements urbains et le traitement de leurs franges doivent notamment être recherchés.

- Utiliser la maille bocagère et les bosquets pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus en pied de coteau notamment
- Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des petites extensions résidentielles par rapport au cœur de bourg. Limiter les types d'implantation récents au bas des coteaux (exemple de Marçon) en contradiction avec les modes d'implantation traditionnels
- Valoriser le rapport des bourgs à l'eau et à la roche, au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (places, chemins de rive, lavoirs, troglodytes ...)
- Maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux des bourgs, manoirs et châteaux dans les vallées



UP18-50-04 - La maintien des haies bocagères créé un filtre paysager qui permet une meilleure gestion des rapports de covisibilités (Chenu)

5.4 Valoriser la diversité des paysages viticoles, arboricoles et de vallons, comme capital d'attractivité

Le dynamisme de l'activité arboricole de la vallée du Loir a progressivement investi le paysage des Gâtines Tourangelles. A contre-courant, l'activité viticole perd régulièrement du terrain et sa présence devient relictuel au sein de l'unité. Si de rares vignes arpentent toujours les coteaux du secteur de Marçon, la présence historique de l'activité est indiquée par les cabanes viticoles qui constituent çà et là des points de repère visibles au milieu des champs ouverts de plus en plus nombreux. Le maintien de la diversité des paysages est devenu un enjeu important de l'unité.

- o Assurer la découverte des terroirs viticoles par une signalétique homogène (points de vente directe, patrimoine bâti, chemins, belvédères) et préserver le petit patrimoine viticole (loges de vigne notamment). Les traces les plus visibles de ce patrimoine s'inscrivent sur les coteaux de Marçon
- o Développer les " chemins de traverse " thématiques pour valoriser la diversité des paysages arboricoles
- o Assurer la découverte de la richesse patrimoniale des vallées sous influence du Loir (châteaux, parcs, troglodytes, bourgs...)
- o Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt autour des vallées



UP18-50-05 - Le maintien des perspectives sur les éléments phares du patrimoine constitue un enjeu important dans le cadre de l'unité (Beaumont-sur-Dême)

5.5 Accompagner l'évolution des infrastructures (A28 et carrière)

Les grands axes de communication et plus particulièrement de l'A28 mais aussi des installations de carrière (Villiers-au-Bouin) appellent à une attention particulière quant à leur intégration dans le paysage. Le traitement des infrastructures, leurs abords et leur évolution dans le temps constituent des enjeux paysagers forts.

- Garantir l'intégration paysagère de l'exploitation de carrière
- Anticiper la réhabilitation du site d'extraction de Villiers-au-Bouin en projetant ses futurs usages potentiels (agricoles, naturels, loisirs)
- Préserver les fenêtres sur le plateau ouvert et les vallées par la gestion des abords des infrastructures